



Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer

Les enjeux du développement durable ont pris ces dernières années toute leur dimension, associés à une prise de conscience collective de la fragilité de notre modèle de développement. La constitution d'un grand ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en est la conséquence directe.

Dans le domaine du logement, le ministère doit faire face à des défis majeurs en matière d'offre de logements et de réduction des inégalités territoriales. Il concentre donc son action et ses moyens sur les quartiers et les publics prioritaires afin de réduire les écarts de développement, de recentrer la réalisation de logements locatifs et de garantir une meilleure équité dans la gestion du parc HLM.

Les réformes s'articulent autour de 6 axes :

- **La réussite de la création du MEEDDM** répond aux exigences du développement durable exprimées lors du Grenelle Environnement. Le nouveau ministère doit réussir l'intégration des périmètres ministériels désormais réunis en son sein, ainsi que des compétences et cultures qui y sont associées. Cette transformation se fait au niveau central, avec la définition d'une organisation axée sur ces nouveaux enjeux, et au niveau déconcentré par la création de nouvelles directions départementales et régionales.
- **La focalisation du MEEDDM sur ses fonctions de stratégie et de régulation** se traduit notamment par la définition de plans stratégiques pour ses opérateurs (Ademe, Météo France, Voies navigables de France) ou d'une programmation des investissements sur la base de nouveaux critères socio-économiques. Ces missions s'exercent conjointement avec la mise en œuvre des conclusions du Grenelle Environnement.
- **La réorientation des compétences vers les politiques prioritaires du MEEDDM** vise à utiliser les moyens et les compétences disponibles au sein du ministère au service des missions prioritaires issues du Grenelle. Ainsi, le MEEDDM réduit les activités routières du réseau scientifique et technique au profit de domaines nouveaux ou renforcés tels que le développement durable ou la prévention des risques. Les prestations d'ingénierie concurrentielle sont progressivement arrêtées afin de réorienter le haut niveau d'expertise des compétences vers de nouveaux métiers.
- **L'accroissement de l'offre de logements locatifs**, sur les zones où le marché immobilier est le plus tendu, sera favorisé par une réforme des outils de programmation de l'urbanisation renforçant la responsabilisation des agglomérations, ainsi qu'une révision du classement des communes par zone de manière à corriger les imperfections existantes.
- **L'amélioration du ciblage et de l'efficacité des aides au logement** vise à garantir une meilleure équité dans la gestion du parc HLM, en recentrant les aides sur les catégories les plus modestes, en répartissant mieux l'effort locatif, en assurant une solidarité entre les organismes HLM en mutualisant une partie des ressources financières, et enfin en rénovant le 1% logement pour le rendre plus efficace.
- **La simplification des procédures** concernant les autorisations d'urbanisme vise à faciliter les démarches des citoyens et des entreprises pour leurs projets immobiliers.



« Ce qui a déjà changé »

Des résultats concrets ont été atteints depuis mai 2009.

- Le regroupement de tous les services du ministère, hors aviation civile, sur le site de La Défense marque l'achèvement de la réorganisation de l'administration centrale.
- La totalité des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (21 DREAL) de métropole ont été créées, à l'exception de l'Île de France où l'organisation sera adaptée aux spécificités de la région et aux enjeux du Grand Paris.
- La loi Grenelle 1, publiée le 3 août 2009, a entériné la gouvernance à cinq pour le suivi des engagements du Grenelle de l'environnement. Elle définit les modalités de consultation des élus, de l'Etat, des collectivités territoriales, des syndicats et des organisations non gouvernementales (ONG), visant à optimiser les investissements réalisés sur fonds publics.
- Le ministère souhaite renforcer l'efficacité et la cohérence de la police environnementale par le rapprochement des services de police de l'eau (intégrés à l'ONEMA : office national de l'eau et des milieux aquatiques) et de la nature (intégrés à l'ONCFS : office national de la chasse et de la faune sauvage), sous l'autorité de chaque préfet de département. Une expérimentation a été lancée dans 13 départements. La généralisation est prévue en janvier 2011.
- Un nouveau corps à vocation interministérielle a été créé : les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts. Ils ont vocation à exercer leurs compétences dans des domaines relatifs au climat, à l'écologie, à l'énergie, à l'aménagement et au développement durable des territoires, au logement et à la ville, aux transports, à l'agriculture et la forêt, à la préservation des espaces et des ressources terrestres et maritimes, à l'alimentation et à l'industrie. Ce corps est issu de la fusion des ingénieurs des ponts et chaussées avec les ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts. Le premier concours de recrutement a été ouvert le 8 décembre 2009.

Rénovation énergétique des bâtiments : l'exemple des Ardennes

Réduire de 38% d'ici 2020 les consommations d'énergie dans le parc des bâtiments existants (publics et privés) et de 50% les émissions de gaz à effet de serre, tel est l'objectif ambitieux fixé par le Grenelle Environnement.

Afin d'accélérer la mise en œuvre de cette ambition, un dispositif innovant, piloté par la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, est expérimenté dans le département des Ardennes.

Premiers résultats :

- 81 000 m² de 62 bâtiments de l'Etat ont fait l'objet d'un audit énergétique. Les travaux de rénovation démarrent dans 3 d'entre eux (cité administrative, DDEA, Préfecture).
- 112 éco-prêts ont été accordés pour des logements sociaux : les travaux de réhabilitation ont été engagés fin 2009.
- 550 logements privés ont bénéficié d'une aide pour des travaux d'économie d'énergie (pour un objectif de 500).
- 464 collectivités ont été incitées à réaliser un diagnostic énergétique de leur patrimoine.



« **Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines** »

- De nouvelles modalités de passage du permis de conduire seront déployées au cours du premier semestre :
 - L'épreuve du code sera renouvelée dans un souci de meilleure adaptation aux enjeux de la sécurité routière : elle évoluera vers un contrôle du respect des autres et de leur sécurité dans l'espace partagé que constituent la route et la rue ;
 - Les modalités d'évaluation de l'épreuve de conduite évolueront d'un décompte d'erreurs vers un véritable bilan de compétences.
- Dans le cadre de la récente ouverture à la concurrence des services de transport ferroviaire, la nouvelle autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF) sera en capacité de régler les éventuels litiges dès le premier semestre 2010.
- Le contrat de performance 2010-2013 de l'opérateur des voies navigables de France (VNF) sera finalisé.

La suppression progressive de l'ingénierie publique concurrentielle

Objectif : recentrer l'expertise d'ingénierie publique sur les missions de service public, en particulier sur les prestations de solidarité et les politiques de développement durable

Le MEEDDM dispose de **capacités d'expertise de haut niveau** qu'il met dorénavant **en priorité au service des politiques publiques dont il a la charge**, comme la mise en œuvre des décisions du Grenelle Environnement.

Pour cela, l'Etat supprime progressivement les activités d'ingénierie publique sur lesquelles il n'a pas vocation à concurrencer l'offre privée (comme la conduite d'opérations de construction), lui permettant ainsi de redéployer ses effectifs.

Résultat atteint : un arrêt progressif en concertation avec les parties prenantes

Les prestations d'ingénierie entrant dans le champ concurrentiel seront définitivement arrêtées d'ici fin 2011. **Ce retrait est effectué en concertation avec les collectivités locales et les représentants des milieux professionnels**, sous la responsabilité des préfets de département.

Perspective 2010 : un pilotage de proximité de la fin de l'ingénierie concurrentielle

Cette mesure touchant plus de 3000 emplois sur 2009-2011, les agents concernés bénéficient de mesures d'accompagnement et de formation.

Cette réforme ne remet pas en cause les prestations de solidarité (par exemple la gestion de la voirie) réalisées pour les collectivités aux moyens les plus faibles, qui continueront à être assurées par les services départementaux de l'Etat.



1. Réussir la création du MEEDDM

Six mesures permettent de répondre à cet objectif.

Axe	Mesure	Avancement
Réussir la création du MEEDDM	Mise en place d'un nouvel organigramme du ministère, centré sur les enjeux fondamentaux, qui permet le passage de 35 directions d'administration centrale à 5 grandes directions métier et un secrétariat général	●
	Création de directions régionales du développement durable, garantissant la cohérence des politiques du ministère au niveau territorial, qui reprendront les missions du ministère actuellement assumées par les directions régionales de l'équipement (DRE), les directions régionales de l'environnement (DIREN) et les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)	●
	Généralisation de la fusion des directions départementales de l'équipement (DDE) avec les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF)	●
	Réalisation de gains sur les fonctions support du MEEDDM grâce aux mutualisations liées à la création de ce ministère	●
	Fusion du corps des ponts et chaussées et du corps du génie rural, des eaux et des forêts	●
	Lancement d'une mission de réflexion sur les missions et les carrières des ingénieurs publics	●












La création des DDEA a été pilotée par le MEEDDM et le MAAP jusqu'en 2009. La création des directions départementales des territoires (DDT) en janvier 2010, pour un renforcement de la cohérence des actions en faveur de l'environnement, en constitue l'aboutissement.

Le rapport sur les missions et les carrières des ingénieurs publics a été remis début 2009.



2. Focaliser le MEEDDM sur ses fonctions de stratégie et de régulation

Onze mesures ont pour objectif de recentrer le ministère sur son rôle de pilotage et sur ses fonctions essentielles.

Axe	Mesure	Avancement
Focaliser le MEEDDM sur ses fonctions de stratégie et de régulation	Amélioration de la programmation et des procédures de choix des grands programmes d'investissement	
	Révision des dépenses fiscales environnementales	
	Mise en place d'une régulation indépendante des différents modes de transport, en commençant dans un premier temps par les activités ferroviaires	
	Evolution du rôle de l'ADEME comme opérateur de la transition environnementale	
	Mutualisation des effectifs de police de l'eau (ONEMA) et de la nature (ONCFS) sous l'autorité du directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture afin de disposer d'une taille critique sur le terrain et de renforcer les coopérations	
	Mise en place d'une meilleure articulation du fonctionnement des DIR en cas de crise avec les zones de défense en confiant un rôle de pilotage et de coordination à la DIR chef lieu de la zone	
	Rationalisation de l'organisation de Voies navigables de France	
	Mise en place d'une procédure du débat public national plus transparente, sur le schéma d'une "gouvernance à 5", assise sur une évaluation socio-économique contradictoire des projets d'investissement	
	Finalisation des avenants aux contrats d'objectifs des opérateurs pour aligner leurs activités avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement	
	Mutualisation d'une partie des moyens des agences de l'eau avec l'ONEMA	
	Réforme de l'organisation territoriale de Météo France	

Le traitement des situations de crise routière de grande ampleur a gagné en efficacité par l'amélioration des relations entre les directions interdépartementales des routes et les zones de défense, ce qui assure notamment une meilleure communication entre les services.



3. Réorienter les ressources vers les politiques prioritaires du MEEDDM

Tout en préservant un haut niveau d'expertise, le MEEDDM oriente aujourd'hui ses activités techniques vers des domaines prioritaires (prévention des risques, développement durable).

Axe	Mesure	Avancement
Réorienter les ressources vers les politiques prioritaires du MEEDDM	Modernisation de l'organisation de l'examen du permis de conduire, afin de réduire les délais et d'améliorer le taux de réussite et de la sécurité routière, notamment des conducteurs novices	
	Suppression progressive de l'activité d'ingénierie concurrentielle	
	Réduction des activités routières du réseau scientifique et technique, et redéploiement partiel des capacités d'expertise dans les domaines nouveaux ou en croissance	
	Réorientation des activités du réseau scientifique et technique (RST) permettant un redéploiement des capacités d'expertise dans les domaines nouveaux ou en croissance (prévention des risques, expertise sur l'énergie, la biodiversité, etc.)	
	Orientation des tarifs ferroviaires sur les coûts d'infrastructure de RFF	

4. Accroître l'offre de logements

Deux mesures ont pour objectif d'accroître l'offre de logements.

Axe	Mesure	Avancement
Accroître l'offre de logement	Réforme des outils de programmation de l'urbanisation (PLU, PLH) pouvant prendre la forme d'une responsabilisation des agglomérations	
	Recentrage des aides à l'investissement locatif sur les besoins prioritaires	



5. Améliorer le ciblage et l'efficacité des aides au logement

Six mesures visent à améliorer le ciblage et l'efficacité des aides au logement.

Axe	Mesure	Avancement
Améliorer le ciblage et l'efficacité des aides au logement	Abaissement du plafond de ressources HLM de 10 % et indexation de celui-ci sur l'indice des prix, à l'image des loyers	
	Expérimentation d'un loyer progressif en fonction des revenus dans le parc HLM	
	Mise en place d'un relèvement des surloyers	
	Mutualisation des ressources financières des organismes HLM afin d'assurer une solidarité entre les organismes ayant des moyens importants sans demande à traiter et ceux qui ont des moyens faibles et une forte demande	
	Rénovation du 1% logement et de sa gouvernance en vue de réorienter l'utilisation des crédits et de limiter les coûts de gestion	
	Généralisation du conventionnement global d'ici à 2012 au plus tard avec les opérateurs HLM, afin de mieux moduler l'aide qui leur est apportée aux besoins des populations et aux services rendus aux locataires	

6. Simplifier les procédures

Une mesure vise à simplifier les procédures en matière d'urbanisme.

Axe	Mesure	Avancement
Simplifier les procédures	Dématérialisation de la déclaration d'intention d'aliéner (DIA)	